



DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

L'IDENTITÉ DE GALIMMO : REAL LIFE, GREAT STORIES

Galimmo SCA est une foncière spécialisée sur l'immobilier commercial, qui opère 51 centres commerciaux en France, sur 128 617 m² de surfaces commerciales attenantes aux hypermarchés Cora (605 239 m², surfaces des hypermarchés comprises). Cette gestion recouvre aussi bien l'asset management, le marketing, la commercialisation, la gestion

locative et immobilière, la technique, l'exploitation et le juridique. Le patrimoine d'actifs dont elle est propriétaire a une valeur de 632 millions d'euros à fin décembre 2018. Le revenu locatif de Galimmo a eu une croissance solide en 2018.

Son engagement

Galimmo anime et imagine des centres qui rassemblent et ressemblent à ses parties prenantes (consommateur, enseigne, fournisseur, collectivité et collaborateur). Elle souhaite répondre à tous leurs besoins, afin qu'ils

s'intègrent et respectent l'environnement et qu'ils se développent avec les centres villes. Ce sont des lieux où il fait bon vivre, consommer, travailler, se rencontrer et se divertir.

Vision, mission et ambition

En 2018, Galimmo a présenté sa vision, sa mission et son ambition pour les années à venir, réaffirmant son engagement dans une démarche constante de progrès. À travers sa vision et son ambition, Galimmo se positionne clairement comme un acteur majeur du commerce en France, au centre de la vie économique et sociale des habitants.

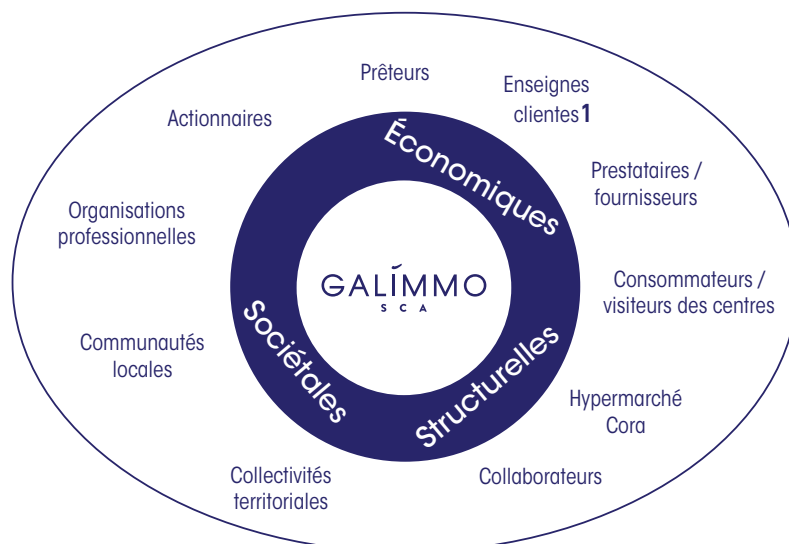
Sa mission réaffirme ses engagements environnementaux, économiques et sociétaux pour le commerce et ses parties prenantes.

Ses métiers (Développement & Promotion, Asset Management, Gestion locative, Commercialisation, Marketing & communication, Direction de Centre, Technique et Travaux, Juridique, Finance et Ressources Humaines travaillent en synergie pour atteindre les objectifs financiers mais également pour tenir les engagements sociétaux et environnementaux.

Galimmo assure également au quotidien une proximité avec ses locataires grâce à une gestion proactive de son patrimoine. La satisfaction de ses enseignes mais aussi des utilisateurs clients est au cœur des préoccupations de Galimmo.

Ses parties prenantes

Le savoir-faire de Galimmo consiste à mobiliser ses savoirs internes et externes pour assurer l'excellence opérationnelle et financière.



DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

L'IDENTITÉ DE GALIMMO : REAL LIFE, GREAT STORIES

Sa vision : « au service du commerce »

Galimmo se place résolument au service du commerce en :

- opérant 51 centres commerciaux en Europe qui hébergent 830 enseignes sur plus de 605 239 m², surfaces des hypermarchés comprises ;
- accompagnant et en aidant les commerçants à se développer ;
- accueillant chaque jour des centaines de milliers de visiteurs ;
- employant indirectement des milliers de personnes ;
- créant des lieux de vie qui rassemblent, où il fait bon vivre, qui permettent d'accéder à divers services et de se divertir ;
- étant engagée envers la société pour l'environnement, pour l'emploi, pour les territoires.

Galimmo est un acteur à part entière, au centre de la vie économique et sociale des habitants des territoires où son patrimoine est implanté.

Sa mission : « au-delà du commerce »

La mission de Galimmo est de créer, gérer et animer des lieux de vie et de commerce.

Au-delà du commerce ou au-delà de ses clients, Galimmo s'est engagée non seulement aux côtés des territoires et de ceux qui y vivent mais aussi pour préserver l'environnement :

- en tant qu'acteur économique local, pour contribuer au rayonnement des territoires et à la prospérité des entreprises ;
- en tant qu'employeur pour que ses équipes s'épanouissent ;
- en tant que créateur de lieux de vie pour contribuer au bien-être des habitants et préserver le lien social ;
- en tant que constructeur et gestionnaire d'ensembles immobiliers pour avoir un impact positif sur l'environnement.

La démarche RSE de Galimmo, lancée dès sa constitution en 2016 et poursuivie en 2017 et 2018, repose sur 3 piliers : un projet d'entreprise, une implication territoriale et des pratiques environnementales engagées.



**DES VALEURS
HUMAINES**



UN ESPRIT D'ÉQUIPE

UN PROJET D'ENTREPRISE

Galimmo repose sur un principe de gestion humaine qui place les collaborateurs au cœur des préoccupations de l'entreprise.



**UNE PROXIMITÉ AVEC
LES CLIENTS FINAUX**



DES ESPACES DE VIE

UN ACTEUR TERRITORIAL
IMPLIQUÉ

Galimmo a vocation à construire des espaces de vie autour et au sein de ses galeries en phase avec la vie des territoires.



**DES PROJETS
À FAIBLE IMPACT
ENVIRONNEMENTAL**



**UNE EXPLOITATION
PERFORMANTE
DES SITES**

DES PRATIQUES
ENVIRONNEMENTALES
ENGAGÉES

Galimmo a la volonté d'améliorer la performance environnementale de son patrimoine en gérant durablement l'exploitation de ses sites.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

L'IDENTITÉ DE GALIMMO : REAL LIFE, GREAT STORIES

Les Engagements Environnementaux

Galimmo pilote et réduit l'empreinte environnementale de ses bâtiments :

- diffusion d'un guide des bonnes pratiques environnementales ;
- Galimmo et Cora rencontrent régulièrement leurs parties prenantes au sein de comités pour définir un plan immobilier concerté ;
- plan d'installation dans tous les centres de panneaux photovoltaïques, d'éclairage LED et zénithaux, ainsi que de bornes de recharges.

Mise en place d'une démarche pour certifier les sites en restructuration et améliorer les dossiers présentés aux pouvoirs publics :

- Galimmo s'est engagée fin 2017 dans une certification BRE Environmental Assessment Method (BREEAM) ;
- des documents types définis en cohérence avec les exigences des commissions départementales d'aménagement commercial (CDAC).

Les Engagements Économiques et Sociétaux

Élément moteur du commerce et pôle économique important dans plus de 50 lieux en France, Galimmo favorise l'emploi local.

Créateur de lieux de vie et de rencontre, Galimmo préserve le lien social, y compris dans des zones moins favorisées et contribue au bien-être de ses visiteurs.

Les centres se développent en harmonie avec leurs territoires, qu'ils soient situés en centre-ville, en péri centre-ville ou en périphérie. Galimmo incite les commerçants locaux à s'y installer.

Fier de son ancrage local, Galimmo anime ses centres en privilégiant les acteurs du territoire et en valorisant le patrimoine local. Pour les rénover, Galimmo choisit des matériaux de la région et veille au respect de l'architecture locale.

Galimmo conçoit la plupart de ses projets de rénovation/extension avec ses clients, ses enseignes ainsi qu'avec les autres acteurs locaux (partie 5.1.3.2 du présent Document de référence).

En tant qu'employeur responsable, Galimmo assure la sécurité et la santé de ses salariés, favorise leur bien-être, fait grandir leur talent et favorise la diversité.

Actif net 631,9 millions d'euros (+ 4,2 %)	Pipeline de projets 172,5 M€, 90 % consacrés à des projets d'extension, soit 57 600 m ²	Résultat net 23,9 millions d'euros	<i>Financier</i>
Nombre d'enseignes 402	Répartition de la valeur du patrimoine par typologie d'actifs 75 % Shopping convivial 25 % Proximité renouvelée	Surface GLA des galeries 128 617 m ² (605 239 m ² surfaces des hypermarchés comprises)	<i>Patrimoine</i>
Employés et métiers 43 employés et 10 métiers	Une démarche RSE 3 piliers	Reporting RSE (DPEF) Démarche volontaire audité par un organisme tiers indépendant	<i>Corporate</i>

■ La stratégie RSE : une démarche continue

En 2018, Galimmo a rédigé un document type qui permet de planifier, cadrer et faciliter la mise en place des exigences réglementaires, des exigences de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (notamment en termes d'études à mener) et des bonnes pratiques des référentiels BREEAM et BREEAM In Use à l'échelle des différents centres commerciaux. Ce livrable, nommé « Guide environnemental », est à destination des parties prenantes de Galimmo (locataires, collaborateurs, gestionnaires externes, etc.). Il est simple d'utilisation. Il a l'ambition d'être didactique pour les différents acteurs de la construction et de l'exploitation d'un bâtiment et permet à ces derniers de dresser rapidement un bilan environnemental de chacun des sites.

Le guide environnemental sert à planifier, cadrer et faciliter la mise en place des bonnes pratiques et des éléments permettant de se conformer aux exigences réglementaires sur les projets. **L'objectif de Galimmo est de prendre en compte les enjeux de ses territoires d'implantation, de les préserver et de les valoriser.**

Via cette procédure, Galimmo s'est doté d'un outil lui permettant d'intégrer les enjeux territoriaux dans ses projets.

Grâce à la démarche RSE, Galimmo pilote ses activités dans une logique d'amélioration continue.

Les priorités des prochaines années sont :

- D'améliorer continuellement la performance environnementale de son patrimoine via des rénovations, des constructions durables et de l'innovation ;
- De satisfaire les locataires et utilisateurs clients via une gestion locative de proximité et la co-conception, valeur fondatrice et pionnière.

■ Son ambition « au cœur des territoires »

L'ambition de Galimmo est de conforter sa position d'acteur incontournable de l'immobilier commercial en France et en Belgique, mais aussi au Luxembourg et en Roumanie. Pour ce faire, Galimmo déploie une stratégie de croissance avec trois enjeux : gérer et optimiser ses actifs mais aussi développer son patrimoine.

Considérés comme des destinations de référence, ses lieux de shopping convivial sont en effet le premier atout de Galimmo ; d'autant que chaque projet est construit pour et avec ceux qui vont en bénéficier.

Ses valeurs

Pour mener à bien sa mission, **Galimmo porte auprès de ses parties prenantes 5 valeurs qui lui sont chères** : la Confiance, la Co-conception, l'Authenticité, l'Excellence, le Pragmatisme et la Confiance.



DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

L'IDENTITÉ DE GALIMMO : REAL LIFE, GREAT STORIES

■ La Confiance

Connecté aux territoires et aux hommes qui les occupent, à l'écoute des besoins des consommateurs comme des commerçants, créateur de valeur pour ses actionnaires comme pour les enseignes, co-concepteur de solutions avec ses publics, **Galimmo inspire la confiance**. Ses centres sont considérés comme des destinations de référence, des points de repère locaux. Les enseignes savent qu'elles peuvent compter sur la Société pour s'implanter comme pour se développer.

Galimmo crée de la valeur pour elles comme pour ses actionnaires.

■ Co-conception : valeur fondatrice et pionnière

Qu'il s'agisse de ses équipes ou de ses partenaires, des enseignes, des consommateurs ou des collectivités, Galimmo travaille toujours de façon collaborative. Tous ses projets sont conçus pour et avec ceux qui vont en bénéficier et toutes ses actions pensées avec eux, que ce soit à l'échelle d'un centre, d'une ville, d'un territoire ou de l'entreprise. Bien plus qu'une simple concertation, cette démarche de co-conception est pionnière sur le marché.

Elle fait partie de l'**ADN de Galimmo** : elle se nourrit de son ancrage territorial.

Que ce soit à l'échelle d'un centre, d'une ville ou d'un territoire, **tous les projets sont conçus pour et avec ceux qui vont en bénéficier**.

Co-conception des centres

Pour imaginer des centres chaleureux qui ressemblent à ceux qui les fréquentent, y travaillent ou les côtoient, Galimmo les conçoit avec eux.

Galimmo est le premier acteur du secteur à agir ainsi et le fait pour tous ses projets.

Cette démarche se traduit par des ateliers, encadrés par des cabinets d'architectes, auxquels participent des clients, collaborateurs, commerçants, élus et acteurs locaux.

Elle concerne tous les aspects d'un projet. L'architecture et l'urbanisme pour que le futur centre s'intègre au paysage local, l'offre commerciale pour qu'elle s'adapte aux besoins de chacun et l'animation pour qu'elle réponde à toutes les envies.

- Galimmo a co-conçu tous ses projets de rénovation et d'extension, dont les Shop'in de Publier, Housen et Rennes-Pacé et met en œuvre cette démarche pour les projets suivants, dont La Louvière en Belgique ;
- pionnier en la matière, le centre Shop'in de Publier a été co-conçu avec 60 personnes pendant 3 jours d'ateliers.

Grâce à ceux-ci, l'architecture, les matériaux, l'offre et le parcours client ont été complètement revus et le projet initial remis à plat.

La coopération au cœur des villes

Acteur local impliqué, Galimmo travaille avec la ville, ses élus comme ses services administratifs, et ce, qu'il s'agisse de ses projets ou de la gestion et l'animation au quotidien de ses centres :

- Galimmo participe aux organes d'animation du commerce des agglomérations ;
- les collectivités sont associées à chaque projet, puis informées et conviées régulièrement pour suivre son avancée ;
- Galimmo s'associe aux élus et associations pour monter des expositions/animations qui valorisent le patrimoine local.

La coopération au cœur des politiques publiques

Implantés au cœur des régions, Galimmo s'est engagée aux côtés des collectivités dans leurs politiques publiques :

- tous les directeurs de centre Galimmo participent aux organes de concertation et d'animations locales ;
- ils rencontrent régulièrement les élus et acteurs des territoires.

■ Authenticité

À l'écoute des territoires et de leurs habitants, **Galimmo répond à chacun avec authenticité**, au travers de l'architecture des lieux, comme avec ses animations, ses enseignes et ses offres de services. Ainsi, l'architecture de ses projets s'intègre parfaitement au paysage local, jusqu'à en devenir un fleuron. Les animations sont liées à l'actualité de chaque territoire. A titre d'exemple, sur le site de Saint-Malo, un atelier de peinture célébrant le départ de la route du Rhum a été organisé et à Rennes-Pacé a eu lieu une promotion de l'activité artisanale grâce au Salon des Créateurs.

Le choix de ses enseignes concilie en permanence modernité et authenticité, avec de nombreuses marques indépendantes locales telles que la marque Poulailion, une enseigne alsacienne présente dans le centre de Colmar et Wittenheim. Enfin, chaque hypermarché Cora adapte son offre aux clients de sa zone de chalandise. Dans tous ces domaines, rien n'est jamais industrialisé, Galimmo ayant un véritable sens des valeurs locales.

Excellence

En quête permanente d'excellence, au quotidien comme dans ses projets, **Galimmo enregistre depuis plus de 2 ans des résultats financiers solides et chacun de ses sites vise une performance élevée**, grâce à un business plan détaillé actif par actif sur 5 ans.

Ainsi, son Actif Net Réévalué atteint 492 millions d'euros au 31 décembre 2018, contre 471 millions au 31 décembre 2017 et 404 millions au 31 décembre 2016.

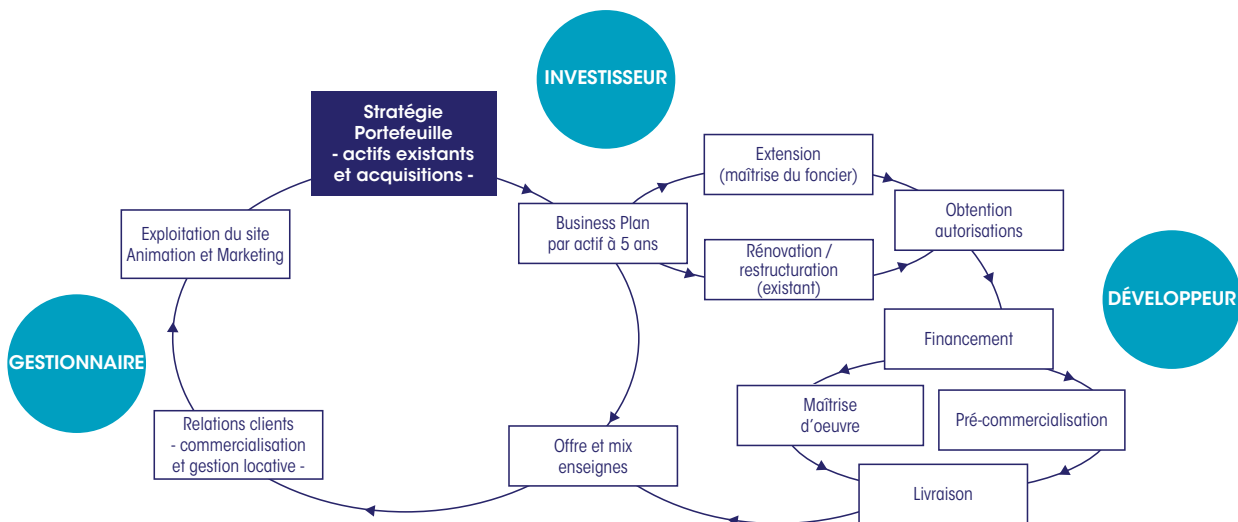
Pour concevoir ses centres, Galimmo se fixe des objectifs exigeants et les respecte, en termes d'ancrage territorial comme de concertation et de rentabilité. Et ce, grâce à des équipes de haut niveau qui font de Galimmo une valeur d'avenir.

Pragmatisme

Dans la gestion de ses centres et de ses projets, dans son organisation comme dans ses méthodes de travail, **Galimmo agit et décide avec pragmatisme.**

Ainsi, ses structures sont simples, peu hiérarchisées, et ses circuits de décision courts. Galimmo adapte la taille de ses projets au potentiel local de chaque zone de chalandise. Unique, son approche terrain se traduit par une connaissance approfondie de chaque site, une présence au quotidien dans les centres et des solutions de gestion et d'exploitation proches des contraintes locales. Enfin, Galimmo se coordonne tous les jours avec son partenaire Cora pour mutualiser les ressources techniques et opérationnelles de chaque site. Source d'efficacité au quotidien, ce pragmatisme fait de Galimmo une valeur solide, une valeur sûre.

CHAÎNE DE VALEUR





MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE DES RISQUES

La cartographie des risques RSE s'est déroulée en deux étapes :

Une revue documentaire des enjeux RSE au regard des référentiels généralistes et sectoriels

- Référentiels sectoriels (Real Este Owners, Developers and Investment Trusts, EPRA, GRI Construction and Real Estate).
- Référentiels généralistes et autres sources documentaires (GRESB, Normes GRI, Article R.225-105 du code de Commerce).
- Benchmark Sectoriel.

Cette revue documentaire a permis d'identifier 29 risques significatifs potentiels.

Réunions de travail et Ateliers « Cotation des risques RSE »

Les réunions de travail et les ateliers ont permis de réaliser une cartographie des risques. Elle classe les risques significatifs selon leur probabilité d'occurrence et l'importance de leurs

éventuelles conséquences (impact financier, impact sur la satisfaction client, impact réglementaire ou de réputation).

Ainsi, 13 risques significatifs ont été identifiés grâce aux thématiques obligatoires et au travail d'analyse de risque réalisé avec les équipes de Galimmo :

Thématiques	Risques RSE significatifs
Éthique et Transparence	Pratiques non éthiques
Gestion des fournisseurs et prestataires	Non-respect des politiques d'achats responsables et éthiques associées à l'activité des fournisseurs et sous-traitant
Stratégie climatique	Vulnérabilité face aux changements climatiques et environnementaux
Gestion de l'énergie	Consommation intense d'énergie
Impacts environnementaux	Émissions de gaz à effet de serre élevées
Gestion de l'eau	Consommation intense d'eau
Gestion des ressources et des déchets	Non prise en compte du cycle de vie des ressources et matières premières
Biodiversité	Mauvaise intégration territoriale et écologique des enjeux biodiversité
Qualité de vie au travail	Dégradation des conditions de travail et de santé des collaborateurs
Développement du capital humain	Départ des talents
Santé et sécurité des utilisateurs clients	Risques liés à l'usage des locaux loués et à la sécurité des occupants
Satisfaction des utilisateurs clients	Dégradation ou absence de services destinés aux utilisateurs clients
Intégration territoriale	Désengagement de l'économie et des interactions sociales avec la communauté locale et les instances locales

Les catégories suivantes n'ont pas été retenues étant donné leur absence de lien avec l'activité de Galimmo :

- la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- la lutte contre la précarité alimentaire,
- le respect du bien-être animal, et
- les engagements relatifs à une alimentation responsable, équitable et durable.

Ce présent document présente les 13 risques significatifs ci-dessus en 5 étapes :

- I. description/définition des risques ;
- II. politiques ;
- III. diligences ;
- IV. résultats ;
- V. indicateurs de performance.



CONSÉQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITÉ

Développement du capital humain

Le risque significatif identifié dans cette catégorie est le **départ des talents**.

Description du risque

La gestion et la rétention des talents sont un enjeu majeur du point de vue stratégique. De par sa création récente, Galimmo a dû attirer et fidéliser les meilleurs talents pour le déroulement rapide et sécurisé de son activité. Cela lui a permis de développer sa marque employeur et d'en retirer des résultats.

Sa politique

Galimmo s'engage à accompagner tous les collaborateurs durant leur carrière professionnelle pour qu'ils puissent bénéficier de réelles perspectives d'évolution.

L'objectif est donc de minimiser les départs des collaborateurs à potentiel via une gestion des compétences et ressources humaines adaptées à leur activité.

Les diligences

Politique de rémunération

Pour fidéliser les collaborateurs, Galimmo a mis en place une politique de rémunération attractive définie selon un processus de pilotage des rémunérations. Les augmentations suivent une grille spécifique et sont comparées annuellement aux rémunérations du secteur.

La performance est évaluée en fonction de trois principales catégories :

- les objectifs de performance – capacité à fournir des résultats en fonction du rôle et des objectifs spécifiques ;
- les valeurs – comportements fondés sur les valeurs de Galimmo : ambition, respect, collaboration, responsabilité ;
- le management – capacité à diriger et à optimiser la contribution de chacun.

Cette politique permet de valoriser à la fois les résultats collectifs et la contribution individuelle des collaborateurs, en cohérence avec leurs valeurs. Elle est suivie par un Comité des rémunérations, dans un souci d'équité.

Politique de recrutement

La politique de recrutement définie permet de s'assurer du bon fonctionnement de l'activité opérationnelle. Le Secrétaire Général définit les budgets dédiés aux recrutements. Pour ce faire, des études de rémunération sont mises à disposition par le responsable des ressources humaines afin de disposer des tendances de marché.

Une procédure de recrutement a ainsi été formalisée. Celle-ci présente de façon claire et concise les différentes étapes du processus, et les exigences à respecter en la matière afin que le processus de recrutement soit maîtrisé et de garantir des conditions d'accueil favorables et encadrées des nouveaux entrants.

Formation

Les collaborateurs émettent tous les ans leur souhait de formation durant leurs entretiens professionnels. Ce plan de formation vise à accompagner et former les collaborateurs afin qu'ils bénéficient de réelles perspectives d'évolution et de renforcement de leurs compétences.

Diversité

Galimmo est convaincu que le respect de la diversité et de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes favorise l'épanouissement et l'évolution des collaborateurs tout en contribuant au développement de la Société. Galimmo lutte contre toutes formes de discrimination et promeut la diversité et l'égalité professionnelles.

Les résultats

Résultats 2018

Nombre de salariés formés via un organisme de formation	21 personnes
Nombre de salariés formés en interne	25 personnes

Répartition homme-femme



Effectif au 31.12.2018 : 43 salariés

Mouvement de Personnel	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Recrutement externes (CDI et CDD)	18	24	6
Départs	12	12	1

5.3.1.5 Les indicateurs de performance

Indicateur de performance

Différence entre le % de collaborateurs formés en 2018 et 2017 **+ 30,5 %**

Galimmo souhaite accompagner ses collaborateurs vers de réelles perspectives d'évolution professionnelles.

L'augmentation du pourcentage de collaborateurs formés entre 2017 et 2018 montre que Galimmo mène une politique de formation ambitieuse. La politique de formation permet d'accompagner le développement des compétences des équipes mais aussi d'accompagner les grands projets métiers de l'entreprise.

Galimmo est persuadée que des salariés formés sont plus efficaces, d'avantages présents et plus épanouis au sein de l'entreprise.

Qualité de vie au travail

Le risque significatif identifié dans cette catégorie est la **dégradation des conditions de travail et de santé des collaborateurs.**

Description du risque

Galimmo est conscient de l'impact des conditions de travail sur le bien-être et l'efficacité des collaborateurs. Un environnement de travail inadapté dégrade le bien-être moral et physique au travail des collaborateurs, augmentant les risques d'accidents et de maladies.

Sa politique

Galimmo s'engage à favoriser la qualité de vie au travail en créant un environnement de travail favorable à l'épanouissement des collaborateurs.

Les diligences

Convention collective immobilière

Galimmo applique la convention collective de l'immobilier. Cette dernière permet de donner aux salariés un statut collectif leur assurant :

- une réglementation, clairement rédigée, des conditions de travail ;
- l'amélioration de celles-ci sur un certain nombre de points ;
- la fixation d'une grille des qualifications professionnelles et des rémunérations ;
- une prévoyance et une complémentaire santé ;
- une sécurité dans la vieillesse grâce à un régime complémentaire de retraite.

La convention contribue à créer un esprit de coopération et d'innovation entre employeurs et salariés et les conditions permettant aux salariés :

- de développer leur valeur technique ;

- de favoriser leur promotion ;
- d'assurer la stabilité de leur emploi et des conditions d'existence convenables.

Charte télétravail

En début d'année 2018, la direction de Galimmo s'est interrogée sur la nécessité de proposer aux collaborateurs qui le souhaitent une certaine souplesse dans l'organisation de leur travail, sans que cela n'altère la qualité du travail fourni, la cohésion des équipes et les performances individuelles et collectives desdits collaborateurs.

Le télétravail lui a semblé être une opportunité intéressante d'assouplir certaines règles d'organisation.

Il a pour objectifs principaux de :

- réduire les temps de trajet entre le domicile et le lieu de travail ;
- moderniser l'organisation du travail au sein de la Société ;
- mieux concilier vie professionnelle et vie sociale des collaborateurs et leur donner une plus grande autonomie dans l'accomplissement de leurs tâches ;
- limiter les risques environnementaux en limitant les trajets ;
- développer le maintien des collaborateurs en situation de handicap.

Ainsi, une charte a été rédigée qui a vocation à définir les modalités du télétravail (nombre de jours, critères d'éligibilité, modalité d'organisation,...). Les règles phares de cette charte sont les suivantes :

- le télétravail peut être mis en œuvre à raison d'une journée ouvrée par semaine, à fixer soit le mardi soit le jeudi. Concernant les personnes handicapées ou salarié reconnu "salarié handicapé", le télétravail pourra porter sur davantage de journées ;
- le manager doit veiller à ce que le nombre de télétravailleurs au sein de son service soit compatible avec le bon fonctionnement de ce dernier ;
- la mise en œuvre du télétravail fait l'objet d'un avenant au contrat de travail du collaborateur concerné ;
- le retour au travail sans télétravail peut être décidé à l'initiative du collaborateur ou du manager et/ou de la direction ;
- il est rappelé qu'une journée de télétravail est identique, dans son amplitude horaire, à une journée travaillée sur le lieu de travail.

Accord d'intéressement

Galimmo a aussi mis en place un accord d'intéressement afin d'associer les salariés aux résultats de leur travail, au plus près de leur activité professionnelle, tout en contribuant à l'atteinte d'un objectif de performance.

L'accord a été signé en 2018 et vise à :

- mobiliser l'ensemble des salariés et partager les fruits de la réussite collective ;
- reconnaître, valoriser les résultats et la performance des collaborateurs sur la base d'objectifs opérationnels partagés ;
- faire de l'amélioration de la performance un outil de motivation de tous.

L'article 7 de la Convention Collective Nationale de l'Immobilier prévoit les conditions de dialogue et de représentation des salariés. Galimmo veille au respect de ce cadre, l'organisation du dialogue social étant essentiel à l'épanouissement de ses collaborateurs.

De plus, depuis 2017, des délégués du personnel ont été élus, ces derniers ayant pour mission de représenter le personnel auprès de Galimmo et le recensement de toute réclamation individuelle ou collective en matière d'application de la réglementation du travail (Code du travail, convention collective, salariés, durée du travail, hygiène et sécurité...). Les délégués du personnel sont également invités à faire des suggestions sur l'organisation générale de l'entreprise. Au cours de l'année 2018, les sujets de la santé et de la sécurité des employés de Galimmo ont été abordés. Les délégués sont les interlocuteurs de l'inspecteur du travail, qu'ils peuvent saisir pour tout problème d'application du droit du travail et accompagner, s'ils le désirent, lors des visites d'inspection.

En 2019, un Comité Social et Economique (CSE) viendra remplacer les délégués du personnel, conformément aux évolutions réglementaires. Afin de constituer ce CSE (2 titulaires et 2 suppléants), il est envisagé la négociation d'un protocole d'accord pré-électoral courant mai 2019, puis des élections en juin. En attendant les élections du CSE, les délégués du personnel actuels continueront à jouer leur rôle à l'identique.

Une prévoyance et une complémentaire santé

L'ensemble des salariés de Galimmo a souscrit à un contrat de prévoyance qui propose des garanties « régime conventionnel » via Malakoff Médéric.

Ce contrat leur permet de bénéficier des garanties de base de frais de santé (hospitalisation, maternité, médecine courante, médecine douce, dentaire, optique, appareillage, obsèques, ...).

Galimmo a également négocié avec Malakoff Médéric un contrat supplémentaire augmentant les prestations de base.

Faciliter l'accès des collaborateurs aux services de santé permet à Galimmo de s'assurer de leur bien-être physique et moral.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

CONSÉQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITÉ

Droits de l'homme

Galimmo s'accorde aux valeurs du Droit du Travail français et s'efforce d'intégrer les grandes thématiques des 8 conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).



Les résultats

Résultats 2018

% de salariés ayant le droit au télétravail	82,2 %
% de salariés utilisant leur droit au télétravail	13,5 %
Taux d'absentéisme	1,21 %

Les indicateurs de performance

Indicateurs de performance

% de salariés utilisant leur droit au télétravail	+ 13,5 %
Nombre d'accidents du travail depuis 2016	0

☑ : Objectif atteint

Mouvement de Personnel

	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Taux d'absentéisme	1,21%	2,29%	5,27%

L'année 2018 marque la première année d'expérimentation du télétravail. Ce nouveau mode d'organisation est une volonté du Comité exécutif de Galimmo visant à améliorer l'équilibre vie professionnelle et vie personnelle des collaborateurs. Plus de 13% des collaborateurs

utilisent leur droit au télétravail dès cette première année d'expérimentation.

Améliorer les conditions de travail et le bien-être au travail est une priorité pour Galimmo.



CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES DE L'ACTIVITÉ

Engagements environnementaux et climatiques

Biodiversité

Le risque significatif identifié dans cette catégorie est la **mauvaise intégration territoriale et écologique des enjeux biodiversité**.

Description du risque

Le bâtiment a des impacts directs sur la biodiversité, telles que l'imperméabilisation, la fragmentation de l'espace et la détérioration ou la perte de couvert végétal ; il peut aussi avoir des impacts indirects, du fait d'une exploitation excessive et mal contrôlée des matières premières, des émissions des GES, des déchets ou de la pollution. La réglementation s'est significativement renforcée au cours des dernières années (zéro-pesticide, plan Biodiversité, réglementation spécifique dans les PLU, etc.), il est donc primordial de connaître les enjeux réglementaires et le contexte écologique de chacun des sites.

Une mauvaise intégration aurait pour conséquence une biodiversité jugée faible, et des actions mises en place qui n'auraient aucune valeur ajoutée.

Sa politique

Galimmo s'engage à protéger et créer des habitats écologiques mais également à améliorer la biodiversité sur le long terme à la fois sur le site et à proximité, via :

- la végétalisation des toitures et la plantation de flores qui soient adaptées au site ;
- la réalisation d'un plan d'actions en faveur de la biodiversité ;
- en amont du lancement d'un chantier, la réalisation d'une formation pour la protection des espèces existantes sur site, à destination des entreprises.

L'objectif de Galimmo est de réaliser des audits écologiques et de mettre en œuvre l'ensemble des préconisations d'ici 2025 sur 100% de ses sites.

Des exemples d'actions mises en œuvre :

- Clermont Lempdes : densification des plantations d'arbres de hautes tiges (+6,4%) ;
- Flers : implantation d'une toiture végétalisée au niveau du projet d'extension (1096 m²).

Les diligences

Plan d'actions

Dans le cadre de sa politique biodiversité, Galimmo a formalisé un plan d'actions constitué d'actions simples à mettre en place :

- renégocier le contrat d'entretien des espaces verts porté par Galimmo (ou à défaut par l'AFUL ou le syndicat des copropriétaires) ;
- réaliser un audit écologique sur les centres ;
- installer des dispositions en faveur de la faune sur le centre : refuges à abeilles sauvages solitaires, hôtels/gîtes à insectes, nichoirs à oiseaux urbains intégrés au bâti, mangeoires à oiseaux, gîtes à chiroptères, pierriers à reptiles, hibernaculum ;
- recouvrir systématiquement les zones de sols nus qui existent entre les pieds des différentes plantations, afin de recréer un sol le plus naturel possible ;
- gérer la biomasse en installant des composteurs ;
- intégrer au bail la clause « zéro produits phytosanitaires » ;
- intégrer au bail un plan de gestion écologique ;
- adapter et réguler l'éclairage extérieur vis-à-vis de la faune ;
- installer des panneaux d'information sur les pratiques écologiques et les aménagements ;
- créer un partenariat avec des associations naturalistes locales ou participer à un programme d'observation de la biodiversité.

Exploitation : Contrat d'entretien de nettoyage et de propreté

Galimmo a décidé d'inclure dans ses contrats d'entretien de nettoyage et de propreté des dispositions relatives à la gestion des espaces verts. Ces dispositions permettent à Galimmo de s'assurer que les différents prestataires protègent et créent des habitats écologiques mais également améliorent la biodiversité sur le long terme sur le site mais également à proximité.

Plus précisément, le contrat d'entretien de nettoyage et de propreté stipule que le prestataire, dans le cadre de ses opérations d'entretien, de manutention et de transport, veille à respecter l'intégrité des espaces verts et des dispositions en faveur de la faune et de la flore présents du centre commercial.

En cas de dégradation, des espaces verts ou des dispositions en faveur de la faune et de la flore, le prestataire a à sa charge la remise en état à ses propres frais desdits espaces ou dispositions.



DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES DE L'ACTIVITÉ

Charte de chantier propre

En début d'année 2018, Galimmo a formalisé une charte de chantier propre dans le but de valider les objectifs environnementaux de ses projets.

Une charte définit les conditions d'exécution des travaux, les prestations à fournir et les obligations des différentes entreprises intervenantes.

La charte comporte une section spécifique expliquant les dispositions à prendre durant le chantier afin de limiter toutes nuisances écologiques sur la faune et la flore :

- protéger les plantes et les haies avec des barrières sur le chantier de construction ;
- protéger les éléments écologiques aux abords du chantier ;
- ne pas déposer d'objet sur les plantations ;
- poser une grille de protection devant les arbres ;
- veiller à ne pas détériorer les arbres ;
- sensibiliser le personnel à la préservation d'arbres vivants.

Les projets de construction et de rénovation appliquent tous les dispositions de cette charte de chantier.

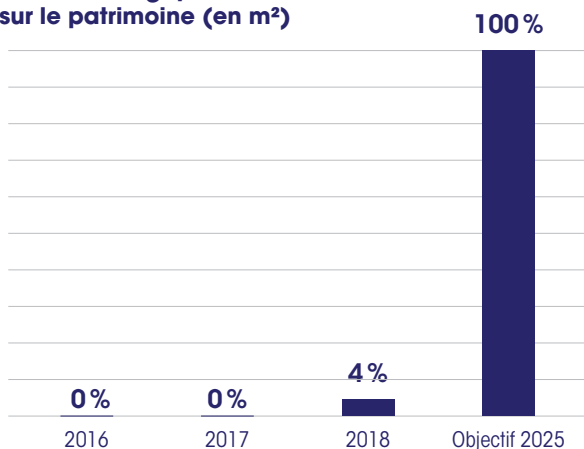
Les résultats

2
Audits écologiques ont été réalisés en 2018

Les sites concernés sont Rennes Pacé et Caen Rots

Les indicateurs de performance

Audits écologiques réalisés sur le patrimoine (en m²)



L'objectif de Galimmo est de réaliser des audits écologiques sur 100% de sites et de mettre en œuvre les préconisations des écologues.

Améliorer la qualité écologique des espaces extérieurs est un axe stratégique de la politique environnementale de Galimmo.

Gestion de l'énergie

Le risque significatif identifié dans cette catégorie est la **consommation intense d'énergie**.

Description du risque

Le secteur de l'immobilier étant l'un des secteurs les plus émetteurs de GES en France ; Galimmo se doit de prendre en compte pour ses différents sites des règles en matière de gestion de l'énergie. C'est à la fois une préoccupation environnementale mais aussi financière et réglementaire.

Sa politique

Galimmo s'est engagé à mettre en œuvre des solutions énergétiques alliant efficacité et respect de l'environnement afin de réduire les consommations énergétiques associées au fonctionnement du bâtiment. Cette politique contient des mesures phares qui sont déployées sur l'ensemble de son patrimoine :

- mise en place de luminaires extérieurs efficaces (60 lm/W minimum) contrôlés automatiquement (via par exemple des détecteurs de présence) ;
- mise en place d'un réseau de sous-comptage permettant de suivre les consommations par type d'usage et par locataire ;
- mise en place d'énergies renouvelables ;
- mise en place d'équipements (ex : élévateurs, LED) peu consommateurs ;
- mise en œuvre de dispositions afin de limiter les nuisances visuelles nocturnes qui pourraient être occasionnées par l'éclairage extérieur avec notamment la coupure automatique des luminaires extérieurs la nuit.

Et dans le cadre de projets d'extension, la mise en place d'une enveloppe du bâtiment et d'une isolation par l'extérieur conforme à la réglementation thermique applicable ;

L'objectif fixé est de réduire de 20% la consommation énergétique de Galimmo d'ici 2025.

Exemple d'actions mises en œuvres sur des projets de Galimmo :

- Clermont Lempdes et Flers : Production de l'eau chaude sanitaire 100% solaire, mise en œuvre de luminaires LED et mise en place d'un sous-comptage par usage et par locataire
- Rennes Pacé : Gestion de l'éclairage des zones extérieures piétonnes à circulation occasionnelle assurée par de la détection de présence.

Les diligences

Suivi énergétique

En fin d'année 2016, Galimmo a équipé ses galeries commerciales d'un système de comptage individualisé afin de disposer d'une vision précise des consommations relevant de son contrôle opérationnel. La structuration fin 2016 des opérations de gestion immobilière des galeries a permis de disposer dès à présent de 12 mois de mesures sur l'ensemble des centres. Ce comptage individualisé permet de suivre les consommations des émissions les plus directes (émissions de gaz à effet de serre sur site) aux plus indirectes (émissions indirectes, impacts des déplacements dans la zone de chalandise,...).

Charte Travaux Bailleur

En 2018, Galimmo a formalisé une Charte Travaux Bailleur. Ce document a pour objet de définir les conditions de choix des matériaux lors des futures exécutions de travaux et les obligations des différentes entreprises intervenantes.

Ce document stipule que pour la consommation énergétique du bâtiment, il est demandé, en cas de travaux de renouvellement des équipements ou des produits de construction, de prendre toutes les mesures nécessaires afin de ne pas dégrader la consommation d'énergie primaire obtenue via une étude thermique réglementaire.

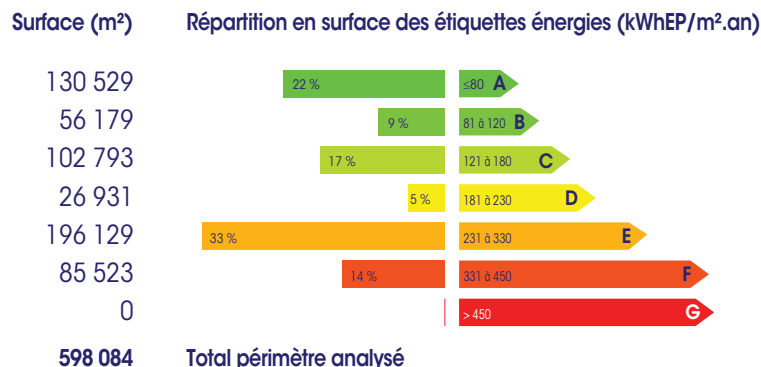
Les travaux de renouvellement ayant une influence sur la consommation thermique du bâtiment sont :

- remplacement des systèmes de chauffage et climatisation ;
- isolation du bâtiment ;
- remplacement des équipements d'éclairage ;
- ajout de blocs sanitaires et de points de production d'eau chaude sanitaire.

Les résultats

58 067,82

Consommation
d'énergie totale
(MWhEF)



Cette performance énergétique s'entend sur le périmètre bailleur uniquement, c'est-à-dire qu'elle est issue des consommations des galeries marchandes. Les consommations des hypermarchés Cora et des preneurs ne sont pas comptabilisées.

La Charte Travaux Preneur

En 2018, Galimmo a formalisé dans une Charte Travaux Preneur les recommandations clés à prendre en compte lors de travaux privatifs en faveur de l'amélioration du bâtiment pour le confort de l'occupant et l'efficacité énergétique.

Cette charte stipule que les bâtiments doivent viser une amélioration de leur performance énergétique en suivant les dispositions suivantes :

- les équipements, les terminaux, ainsi que les organes de réglage, de vidange et de secours qui sont à la charge du Preneur devront être facilement accessibles pour la maintenance ;
- les systèmes de chauffage et climatisation à la charge du Preneur, de la production aux terminaux, devront être constitués d'équipements sélectionnés pour leur performance énergétique exemplaire ;
- l'éclairage intérieur et extérieur est réalisé intégralement avec des LED pour en limiter la consommation énergétique ;
- les systèmes de comptage mis à disposition par Galimmo mais restant à la charge des Preneurs seront entretenus et leur fonctionnement contrôlé régulièrement.

Exploitation: Contrat d'entretien de nettoyage et de propreté

Galimmo a décidé d'inclure dans ses contrats d'entretien de nettoyage et de propreté des dispositions énergétiques à appliquer par les prestataires.

Plus spécifiquement, les contrats d'entretien de nettoyage et de propreté stipulent que les prestataires doivent favoriser, autant que se peut, les méthodologies d'entretien des contenants et de leurs zones de stockage limitant les consommations énergétiques.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES DE L'ACTIVITÉ

Les indicateurs de performance

ENERGIES	2018	2017	2018 vs. 2017
Consommation d'énergie totale (MWhEF)	58 067,82	63 601,04	- 8,7%
Dont fossile (MWhEF)	18 889,78	20 650,48	- 8,5%
Dont électricité (MWhEF)	39 178,04	42 950,55	- 8,8%
Par m ²			
kwhEF/m ²	97,09	106,34	- 8,7%
kwhEP/m ²	200,59	219,81	- 8,7%
Périmètre couvert (milliers m ² GLA)	598,08	598,08	

La gestion de l'énergie est un axe stratégique de la politique environnementale de Galimmo. La diminution de plus de 8% de la consommation d'énergie entre 2017 et 2018 montre l'efficacité de cette stratégie.

Le plan d'actions mis en place permettra dans les prochaines années d'améliorer encore davantage les performances énergétiques du patrimoine.

■ Gestion des ressources et des déchets

Le risque significatif identifié dans cette catégorie est la **non prise en compte du cycle de vie des ressources et matières premières.**

Description du risque

Les enjeux autour des déchets sont importants pour Galimmo. Les déchets sont une source abondante de matières premières à la condition de mettre en place un processus de valorisation via un système de recyclage. L'absence de prise en compte du cycle de vie des ressources et matières premières augmente le gaspillage et les effets négatifs sur l'environnement.

Sa politique

Galimmo, en collaboration avec ses parties prenantes, s'engage à mettre en place une gestion réfléchie des déchets d'activité et des déchets de chantier à travers une réflexion poussée dès la conception ainsi que des pratiques de tri et de recyclage lors de la construction et l'exploitation. Sa politique s'articule autour de son plan d'actions (Plan d'actions détaillé ci-dessous).

L'objectif visé est d'avoir 100% des sites pratiquant le tri et la valorisation d'au moins 5 types de déchets d'activités.

Les diligences

Plan d'actions

Galimmo a formalisé un plan d'actions pour améliorer la gestion de déchets de ses sites. Il contient des actions simples à mettre en place :

Pour les déchets d'activité :

- mise à disposition d'un local déchet de 10 m² minimum et facilement accessible ;
- installation d'un compacteur.

Déchets produits lors du chantier :

- limiter au maximum la production de déchets en faisant appel largement à la préfabrication des systèmes constructifs ;
- réaliser un tri des déchets produits de manière à valoriser au maximum leur valorisation.

Adaptabilité du bâti dans le temps :

- prise en compte de l'adaptabilité du bâtiment et des locaux dans le temps, en fonction de leur évolution possible ;
- mise en œuvre de dispositions pour prévoir l'ajout d'extension ou de modification pour augmenter la capacité du bâtiment ;
- recours à des produits de gros œuvre (murs extérieurs, bardage, toiture etc.) standards de façon à faciliter leur remplacement.

Suivi de collecte

Les enjeux autour des déchets sont importants pour Galimmo. C'est la raison pour laquelle Galimmo mène une politique de suivi des déchets.

Des bornes de tri sont installées dans les galeries commerciales (lampes, ampoules, piles et petites batteries, appareils électriques et électroniques, cartouches d'encre et pour certains centres des bornes de bouchons en plastique). De plus, les parkings sont équipés de bornes

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES DE L'ACTIVITÉ

de recyclages (tri textiles, linges de maison et produits chaussants, plastique, papier et verre). 8 magasins sont également équipés de consigne de machines de plastique (dans leurs galeries commerciales : Arcueil, Garges-lès-Gonesse, Livry-Gargan ; sur les parkings : Dreux, Verdun, Mondelange, Saint-Avold et Saint-Marie-aux-Chènes).

Exploitation : Contrat d'entretien de nettoyage et de propreté

Galimmo a décidé d'inclure dans les contrats d'entretien de nettoyage et de propreté des dispositions liées à la gestion des déchets que ses prestataires doivent appliquer.

Ses contrats stipulent que les prestataires s'engagent à assurer l'enlèvement et le transport des déchets liés au nettoyage des espaces intérieurs et extérieurs (contenants vides de produits d'entretien, chiffons souillés, etc) vers les centres de traitement adaptés et agréés. Ces déchets sont enlevés par le prestataire après chaque intervention de ce dernier sur le site.

Les déchets liés au nettoyage des espaces intérieurs et extérieurs ne sont en aucun cas abandonnés ou stockés sur la parcelle suite à l'intervention du prestataire

(sauf dérogation obtenue par le biais du porteur du contrat et du directeur de centre).

Les prestataires doivent à tout moment pouvoir justifier des exutoires des déchets liés au nettoyage des espaces intérieurs et extérieurs qu'il aura enlevés suite à ses interventions sur site.

Charte de chantier propre

Une charte de chantier propre a pour objet de définir les conditions d'exécution du curage et des travaux, la description des prestations à fournir et les obligations des différentes entreprises intervenantes. Cette charte a été rédigée dans le but de valider les objectifs environnementaux d'un projet.

La charte comporte une section expliquant les dispositions à mettre durant le chantier afin d'optimiser la production et la traçabilité des déchets de chantier. La charte explique également la procédure à utiliser pour gérer, éliminer et valoriser les déchets dangereux et non dangereux.

Les résultats

1 462, 8

tonnes de DEEE⁽¹⁾ ont été récoltées sur les sites des magasins Cora

19 432

tonnes de lampes collectées par Recylum

Les indicateurs de performance

- 32,7%

de tonnes de DEEE collectées en moins par rapport à 2017

+ 3%

de lampes collectées en plus par rapport à 2017

Plusieurs raisons peuvent expliquer la baisse significative de la collecte des DEEE :

- allongement de la durée de vie des équipements électriques et électroniques ;
- changement de cap dans le commerce, moins de vente de DEEE ;
- les clients en 2018 ont décidé de moins ramener leurs équipements électriques et électroniques dans les centres.

Dans le but d'améliorer la prise en compte du cycle de vie des ressources et matières première, Galimmo va continuer à mettre en place au sein de son patrimoine les dispositifs nécessaires pour collecter les déchets et sensibiliser les utilisateurs clients.

5.4.1.4 Impacts environnementaux

Le risque significatif identifié dans cette catégorie porte sur les **émissions de gaz à effet de serre élevées**.

Description du risque

Le secteur immobilier est l'un des premiers secteurs émetteurs de gaz à effet de serre dans l'atmosphère car il en génère tout au long de son cycle de vie, de la construction à la démolition, et tout au long de son exploitation. Ces émissions polluantes qui ne cessent de croître chaque année contribuent grandement au changement climatique actuel, d'où la nécessité pour l'immobilier de réduire son empreinte carbone.

(1) Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES DE L'ACTIVITÉ

Sa politique

Galimmo s'engage à réduire continuellement les émissions de gaz à effet de serre (GES) de son patrimoine, l'objectif étant de réduire de 20% les émissions de GES en 2025 par rapport à 2016. De plus, Galimmo s'engage à avoir un approvisionnement responsable des matériaux dès la phase de conception afin de réduire l'impact environnemental de la construction mais également lors de la maintenance et l'entretien du bâtiment.

Les diligences

Reporting carbone

Pour limiter son impact sur le changement climatique, Galimmo a introduit un reporting carbone sur l'ensemble de ses actifs, et améliore constamment son empreinte sur l'environnement à travers ses programmes de rénovation avec notamment :

- la réalisation d'une Analyse de Cycle de Vie des matériaux de construction afin de choisir les matériaux les plus responsables ;
- le respect d'un guide matériaux BREEAM indiquant les exigences à respecter vis-à-vis des choix de

matériaux en termes d'émissions de polluants, d'impact environnemental, d'impact sanitaire, etc. ;

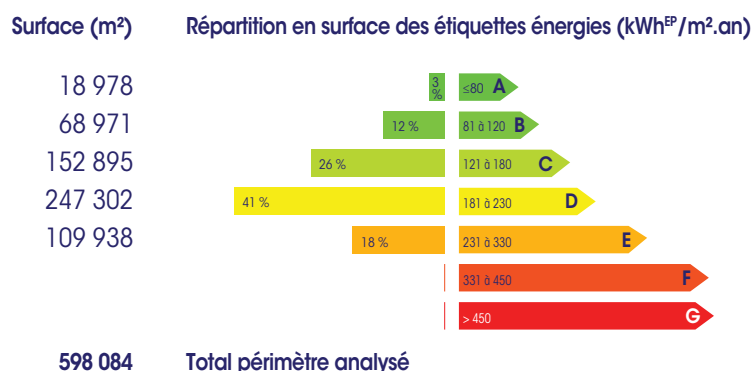
- la mise en œuvre de bois labellisé PEFC/FSC ;
- la rédaction et le respect d'un plan d'approvisionnement durable des matériaux ;
- la mise en place de protections adéquates sur les éléments vulnérables (d'un point de vue choc mais aussi environnement) ;
- le choix de matériaux de manière à appréhender au mieux leur entretien au cours de leur vie ainsi que leur traitement lors de leur dépose et/ou leur remplacement.

Actions ponctuelles

Galimmo utilise ses projets de rénovation et d'extension pour mener des réflexions sur l'intégration d'énergies renouvelables. Galimmo incite également les parties prenantes à utiliser des modes de déplacements doux en intégrant les structures nécessaires dans ses projets d'extension ou de rénovation : places réservées au covoiturage, places pour véhicules électriques, proximité de transports en commun, bornes vélos, etc....

Les résultats

13 183
Émissions totales
(TCO2e) en 2018



Les indicateurs de performance

GAZ A EFFET DE SERRE	2018	2017	2018 vs. 2017
Emissions totales (T CO ₂ e)	13 183,00	13 803,00	- 4,5%
Dont directes (T CO ₂ e)	4 692,00	4 494,00	- 4,4%
Dont indirectes (T CO ₂ e)	8 491,00	9 308,00	- 8,8%
Par m ²	22	23,10	- 4,8%
périmètre couvert (milliers m ² GLA)	598,084	598,084	

Au même titre que la gestion de l'énergie, la diminution des gaz à effet de serre, entre 2017 et 2016, de plus de 4% montre l'efficacité de la stratégie environnementale.

Le plan d'actions permettra dans les prochaines années d'améliorer les performances environnementales du patrimoine.

Gestion de l'eau

Le risque significatif identifié dans cette catégorie est la **consommation intense d'eau**.

Description du risque

Mesurer et maîtriser la consommation d'eau de son patrimoine est essentiel, l'eau étant devenue une ressource de plus en plus précieuse pour la planète.

Sa politique

Galimmo s'engage à mettre en œuvre des solutions en faveur d'une utilisation responsable de la ressource en eau notamment en choisissant des équipements permettant de limiter la consommation en eau potable et en mettant en œuvre un système de détection des fuites d'eau. Sa politique s'articule autour d'un plan d'actions pour les centres existants (Plan d'actions détaillé ci-dessous).

L'objectif de Galimmo est de réduire de 20% la consommation d'eau liée à ses activités d'ici 2025.

Les diligences

Plan d'actions

Galimmo a formalisé un plan d'actions pour réduire la consommation d'eau sur l'ensemble de son patrimoine. Il contient des actions simples à mettre en place :

- mise en place d'un suivi des consommations d'eau sur les centres (a minima sur les contrats de fourniture

d'eau portés par Galimmo et Cora) par le prestataire multi-technique, l'équipe d'exploitation de Galimmo ou un Energy Manager ;

- mise en œuvre d'équipements hydro économes, notamment des robinets à fonctionnement automatique avec un débit inférieur à 6 l/min ;
- mise en œuvre d'une stratégie d'économie d'eau au niveau des espaces végétalisés : végétation adaptées, arrosage goutte-à-goutte asservi à une sonde de contrôle de l'humidité du sol ;
- installation de compteurs d'eau à impulsion pouvant être reliés à la GTC au niveau de la consommation d'eau générale et des principaux postes consommateurs ;
- installation d'un système automatique de détection des fuites d'eau.

Exploitation : contrats d'entretien de nettoyage et de propreté

Galimmo a décidé d'inclure dans ses contrats d'exploitation un avenant lié à l'entretien de nettoyage et de propreté. Cet avenant présente les dispositions environnementales que les prestataires doivent appliquer.

Concernant la thématique de l'eau, cet avenant stipule que les prestataires doivent favoriser, autant que se peut, les méthodologies d'entretien limitant les consommations d'eau pour l'entretien des espaces extérieurs et intérieurs inclus au périmètre de son contrat.

Les prestataires s'engagent également notamment à n'utiliser que de l'eau froide ou tiède pour ses opérations de nettoyage et à n'utiliser des auto-laveuses à faibles consommations d'eau pour le nettoyage des grandes surfaces lorsque cela est techniquement possible (exemple : parkings et mails).



DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES DE L'ACTIVITÉ

Les résultats

116 374 m³
Consommation d'eau en 2018

0,28 m³/m²
Consommation surfacique d'eau
sur le périmètre Galimmo

Les indicateurs de performance

L'objectif de Galimmo est de continuellement réduire les consommations d'eau de ses sites via des travaux de rénovation et l'installation d'équipements hydro-économiques sur l'ensemble de ses sites.

■ Stratégie climatique

Le risque significatif identifié dans cette catégorie est la **vulnérabilité face aux changements climatiques et environnementaux**.

Description du risque

La dynamique autour de l'enjeu climatique connaît une forte accélération depuis la COP21 et la signature de l'Accord de Paris en décembre 2015. En particulier sur le secteur immobilier, premier émetteur de gaz à effet de serre, qui a un rôle majeur à jouer dans la transition vers une économie bas carbone. La pression exercée sur le secteur est bénigne à ce stade, mais tend à augmenter pour que les investisseurs se préparent au risque « climat » et fassent évoluer en conséquence leurs stratégies ainsi que leur reporting.

D'un point de vue global, les principaux risques physiques identifiés liés au changement climatique sur les actifs immobiliers sont :



Pluies abondantes



Augmentation de la température moyenne



Vagues de chaleur



Tempêtes de vent



Sécheresses

Sa politique

Galimmo s'engage à prévenir des risques climatiques auxquels peuvent être exposés ses bâtiments.

L'objectif de la politique de Galimmo est ainsi de détenir 100% de sites résilients face au changement climatique.

Les diligences

Politique de certification

Galimmo travaille à la valorisation de ses galeries commerciales pour faire face à l'évolution des besoins et des usages des utilisateurs - locataires et visiteurs. De nombreux projets d'agrandissement sont à l'étude ou ont été lancés depuis le lancement de la démarche RSE dans le but d'apporter une réponse adaptée à ses ambitions d'adaptation et de dynamisation de son patrimoine.

L'extension des galeries commerciales constitue un véritable défi environnemental pour lequel Galimmo souhaite promouvoir une utilisation responsable des ressources, tant en phase travaux qu'en phase exploitation. Galimmo se fixe comme objectif de mettre en place une démarche exemplaire, en ligne avec les exigences de certifications environnementales.

Comité environnemental

Galimmo a mis en place un comité environnemental dont le rôle est de fixer le plan d'actions environnemental du patrimoine. Ce comité est piloté par Christophe Soriano, le Directeur technique, et Marie Robic, la Responsable RSE Cora.

Actions ponctuelles

Galimmo utilise ses projets de rénovation et d'extension pour réfléchir sur les risques climatiques et actions à mettre en œuvre pour améliorer la résilience de ses bâtiments. Elle réalise une étude du risque inondation prenant en compte toutes les sources potentielles d'inondation : remontée de nappes, débordement d'égouts, ruissellement des parcelles voisines, etc. Des actions ponctuelles sont ainsi mises en place, telle que la création de digue pour diminuer le risque d'inondation.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES DE L'ACTIVITÉ

Les résultats

5 sites
sont en cours de certification
BREEAM In-use

Les sites d'Evian Publier et de Strasbourg Mundo, Colmar-Houssen, Wittenheim, Nancy-Houdemont sont en cours de certification BREEAM IN-USE. L'obtention des certifications est prévue pour fin 2019.

Les indicateurs de performance

L'objectif de Galimmo est de certifier tous les ans des sites pour atteindre 100% de sites certifiés.

Les certifications visées sont en exploitation (BREEAM In-Use) et en construction et rénovation (BREEAM New Construction et BREEAM Refurbishment and Fit-Out).

Engagements sociétaux en faveur du développement durable

Santé et sécurité des utilisateurs clients

Le risque significatif identifié dans cette catégorie est la somme des **risques liés à l'usage des locaux loués et à la sécurité des occupants**.

Description du risque

La santé et la sécurité des utilisateurs clients est un enjeu essentiel pour Galimmo, dont l'activité économique dépend des visiteurs de ses centres, les utilisateurs client.

Ne pas se prémunir contre les risques liés à l'usage des locaux et à la sécurité des occupants augmente les risques d'accidents au sein des centres commerciaux, ce qui entraînerait des conséquences juridiques et financières graves, ou porterait significativement atteinte à sa réputation.

Sa politique

Galimmo s'engage à mettre tout en œuvre pour améliorer la sécurité des biens et des personnes, des actifs au regard des risques tels que les inondations, les incendies, les risques climatiques et naturels ou les vols et intrusions via :

- mise en place de procédure en cas d'inondation, d'alarmes et d'équipements de télésurveillance ;
- réalisation de diagnostics amiante, plomb et termites.


Risques liés aux matériaux
Amiante
Plomb


Risques sanitaires
Légionnelle
Amiante


Risques technologiques


Risques naturels
Inondation
Incendie


Pollution des sols


Pollution sonore

Galimmo a la volonté de mettre en place une politique de prévention et de gestion des risques sur ses sites à travers l'évaluation de six critères.

L'objectif de Galimmo est donc de continuellement rénover ses sites à travers des travaux améliorant l'usage et la sécurité des sites.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES DE L'ACTIVITÉ

Les diligences

Amiante

Tous les sites font l'objet d'un audit amiante depuis 2016. 26 sites contiennent de l'amiante et un plan d'action de désamiantage est donc en place sur ces sites.

Manuel procédures de gestion de crise

Galimmo a formalisé en 2018 dans un manuel la procédure à suivre dans une situation de crise. Une crise est une situation de déstabilisation qui se produit par surprise et affecte l'image du Centre commercial et de ses propriétaires et est souvent caractérisée par un manque d'informations claires. Le risque climatique majeur auquel Galimmo peut être exposé est une inondation due à de fortes crues.

La procédure définit la catégorie de crise, en fonction du niveau de gravité, et présente une cartographie des risques et des responsabilités, ainsi que les procédures à suivre lorsqu'une crise surgit, les rôles et les responsabilités des différents intervenants.

Convention sécurité-incendie

En 2017, une convention sécurité-incendie a été formalisée avec Cora. Elle définit les conditions d'exécution de la prestation confiée au prestataire consistant en un ensemble de tâches relatives à la sécurité incendie du site. La convention s'applique :

- à l'ensemble des parties à usages collectif et privatif du Centre commercial pour ce qui concerne l'intervention

du personnel dans sa mission de sécurité incendie (ex : départ de feu) ;

- aux équipements incendie installés dans les espaces à usages collectif du Centre commercial ;
- aux installations incendie communes à l'ensemble du Centre commercial (sprinklers, SSI).

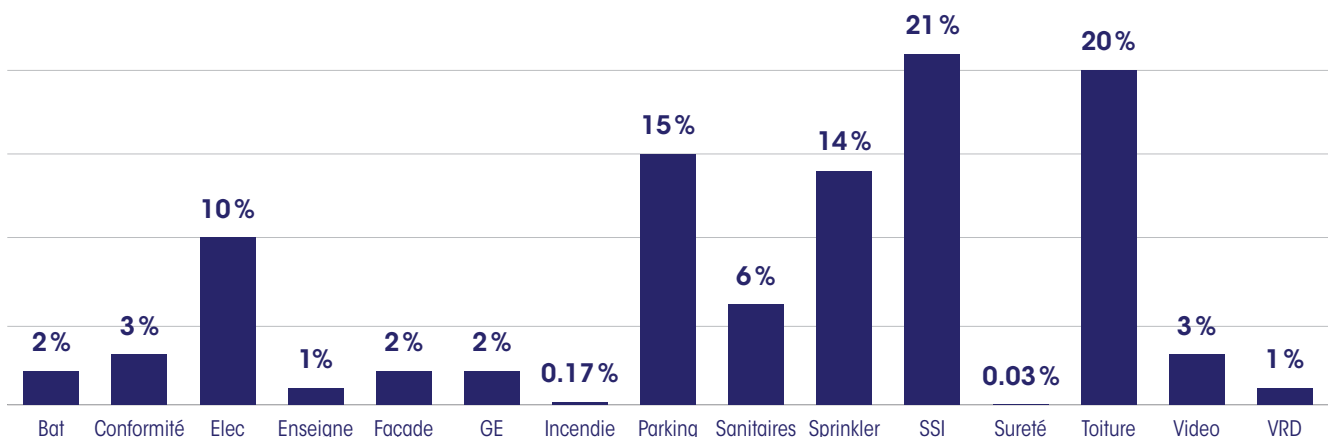
Les missions majeures que le prestataire est tenu d'assurer sont les suivantes :

- la vacuité et la permanence des dégagements servant à l'évacuation ;
- l'accès à tous les locaux recevant du public par la commission de sécurité lors de ses visites ;
- la surveillance incendie pendant la présence du public ;
- l'organisation de rondes incendies, y compris dans les locaux non occupés ;
- faire appliquer les consignes de sécurité incendie ;
- la sensibilisation des exploitants à la sécurité contre l'incendie ;
- l'alerte et l'accueil des secours ;
- intervenir face aux sinistres.

Les résultats

Galimmo réalise chaque année des travaux sur les sites afin d'améliorer l'empreinte environnementale de leur patrimoine mais aussi la sécurité et la santé des utilisateurs (le bien-être).

Répartition du budget travaux en 2018



Les indicateurs de performance

+ 63 %

Evolution des budgets travaux
d'équipements communs des centres
commerciaux entre 2017 et 2018
(tous propriétaires confondus)

+ 68 %

Evolution des budgets travaux
d'équipement communs des centres
commerciaux entre 2017 et 2018
(quote-part Galimmo)

Les travaux ont pour objectif de diminuer les risques liés à l'usage des locaux loués et d'améliorer la sécurité des occupants.

Le déplacement de plans de travaux permet de répondre aux objectifs d'amélioration technique et environnementale des sites, une priorité pour Galimmo.

■ Satisfaction des utilisateurs clients

Le risque significatif identifié dans cette catégorie est la **dégradation ou l'absence de services destinés aux utilisateurs clients.**

Description du risque

Les utilisateurs clients des centres sont au cœur des réflexions de Galimmo. Galimmo se doit de délivrer des sites commerciaux adaptés et cela passe par la proposition de services adaptés aux besoins des clients. Maîtriser ce risque permet de lutter contre l'obsolescence des services proposés et de continuer à fidéliser les visiteurs, ses utilisateurs clients.

Une absence de service ou une dégradation provoque une insatisfaction et donc une dégradation de l'image des sites.

Sa politique

Galimmo s'engage à proposer des services de qualité pour satisfaire l'expérience client dans les centres.

L'objectif est d'augmenter continuellement la satisfaction client.

Les diligences

Personnes à Mobilité Réduite

Les centres mettent à disposition un fauteuil électrique à l'entrée des sites au bénéfice des personnes à mobilité réduite.

Aussi, Galimmo effectue sur de nombreux sites des travaux de remise aux normes pour personnes à mobilité réduite que ce soit au niveau du parking que pour les parties communes des galeries marchandes

Connectivité

La majorité des centres propose aux utilisateurs un Wi-Fi gratuit.

Service de livraison

La majorité des centres propose des *Amazon Lockers*, un service de livraison permettant de retirer en libre-service les colis expédiés par Amazon plutôt que de faire livrer un colis au domicile ou sur le lieu de travail. Ce service est à la fois pratique, rapide et facile à utiliser.

Service de collecte

La majorité des centres disposent de points relais, des conteneurs permettant aux utilisateurs de donner leurs vêtements – mais aussi chaussures, linge de maison, petite maroquinerie. Ce service a des enjeux à la fois environnementaux et sociétaux. Les utilisateurs, au lieu de jeter ce qu'ils ne portent plus, font un don et participent à la protection de l'environnement. Les textiles collectés sont ensuite valorisés à 90 %.

Ces dons contribuent également à l'insertion de personnes en difficulté, par la création d'emplois durables dans les domaines de la collecte, du tri et de la valorisation des textiles.

Diversités des boutiques du Centre commercial

Les centres commerciaux proposent également de nombreuses boutiques :

- de la restauration, confiserie (ex : Jeff de Bruges, Paul, ...)
- de l'habillement, bijouterie, maroquinerie (ex : Camaïeu, Jules, ...)
- des instituts de Beauté, esthétique, coiffeur (ex : Beauty Success, Yves Rocher, ...)
- des opticiens (ex : Les opticiens conseil, Générale d'optique, ...)
- des magasins de téléphonie, jeu (ex : Micromania, SFR, ...)
- et des services (ex : Cordonniers, pharmacie, tabac presse, ...).

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES DE L'ACTIVITÉ

Services de transports

Galimmo souhaite rendre attractifs et accessibles ses centres en favorisant la mobilité durable, et en s'engageant sur l'ensemble de son patrimoine en :

- mettant à disposition des salariés et clients un réseau de transports en commun et de services de proximité ;
- installant un local à vélos sécurisé, couvert, disposant d'accroches fixes permettant d'attacher le cadre et la roue et localisé au plus proche de l'entrée du bâtiment ;
- proposant des places de stationnements dédiés aux véhicules de covoiturage, à la famille ;
- implantant des bornes électriques pour le rechargement des véhicules ;
- créant des passages piétons sécurisés et pour une meilleure sécurisation des flux.

Enquête de satisfaction client

En 2018, Galimmo a réalisé des études clients sur 10 centres : Clermont-Ferrand Lempdes, Shop'In Publier, Shop'In Houssen, Strasbourg-Mundo, Val d'Yerres, Wittenheim, Nancy-Houdement, Rennes-Pacé, Caen-Rots et Ermont.

L'objectif de ces études est d'établir un plan d'actions qui permettra de :

- maximiser les performances marchandes et l'expérience de visite dans les centres ;
- diviser en sous-zones les alentours du centre et savoir d'où viennent les clients ;
- maximiser le trafic du centre versus son univers concurrentiel.

Résultats

Résultats 2018

Nombre de magasins visités en moyenne par un client * **3,6**

% de clients très satisfaits de l'offre de services pratiques et utiles comme un pressing, coiffeur, cordonnier, pharmacie **26 %**

* Périmètre : Clermont-Ferrand Lempdes, Shop'In Publier, Shop'In Houssen, Strasbourg-Mundo, Val d'Yerres, Wittenheim, Nancy-Houdement, Rennes-Pacé, Caen-Rots et Ermont.

Les indicateurs de performance

Indicateurs de performance

Différence du nombre de magasins visités entre le périmètre Galimmo et l'indice Ile-de-France	+ 0,4
Différence entre le % de visiteurs très satisfaits de l'offre de services pratiques et utiles venant dans les galeries Galimmo et le standard du marché.	+ 1 % (standard : 25 %)

L'enquête de satisfaction a révélé que les centres de Galimmo vont au-delà des exigences du marché. Le plaisir de visite, la commercialisation et la vie dans les centres à travers la restauration et les animations sont au cœur des attentes des visiteurs des centres.

Intégration territoriale

Le risque significatif identifié dans cette catégorie est le **désengagement de l'économie et des interactions sociales avec la communauté locale et les instances locales.**

Description du risque

L'intégration au territoire constitue un défi pour Galimmo. L'enjeu est de répondre à la demande des acteurs du territoire, du commerce et de contribuer au développement économique local, à la solidarité sur les territoires et à la lutte contre la précarité et l'exclusion. De plus, l'intégration au territoire est une demande spécifique de la CDAC ⁽¹⁾.

Il est important que le centre s'intègre sur sa zone géographique d'accueil, en termes d'aménagement du territoire, d'activité économique et sociale, d'impact urbanistique et environnemental, sans quoi le projet n'est pas viable.

Sa politique

Galimmo s'engage à participer au développement économique et culturel local. Aussi, Galimmo emploie sur de nombreux centres des organismes de l'économie sociale et solidaire (ESS) et des Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT).

L'objectif de Galimmo est d'organiser mensuellement des événements au bénéfice de la communauté locale.

(1) Commission Départementale d'Aménagement Commercial.

Les diligences

Ateliers de co-conception



La co-conception est une valeur de marque de Galimmo.

Dans le cadre de l'extension de ses centres commerciaux, Galimmo a souhaité rompre avec le cheminement classique de conception qui consiste à impliquer un nombre restreint de professionnels. Cette volonté s'est traduite, dans les faits, par la mise en place d'un travail en co-conception. L'objectif est de confronter les points de vue des différents acteurs locaux afin de dessiner les contours du nouveau projet. À travers des ateliers de travail, des clients, des salariés, des commerçants et des élus locaux sont réunis et encadrés par un cabinet d'architectes afin de recueillir leur vision et leurs souhaits pour le projet.

Cet échange permet d'identifier les besoins des utilisateurs en amont afin de les intégrer rapidement au projet et ainsi offrir un site commercial qui réponde aux attentes et aux besoins des utilisateurs.

Lors des différents ateliers, les participants émettent régulièrement le souhait de voir leur futur nouveau Centre commercial habillé par des matériaux rappelant l'architecture locale. Une demande à laquelle Galimmo

est sensible, car elle souhaite intégrer ses bâtiments dans leur espace de vie en prenant en considération l'histoire et le patrimoine de leur région d'implantation.

La co-conception est une démarche répondant au principe d'implication territoriale grâce à l'élaboration de projets dessinés par des acteurs locaux impliqués très en amont.

ESS et ESAT

Galimmo emploie ces deux types de fournisseurs (ex : entretiens des espaces verts) sur ses centres montrant son engagement social.

Reconnue par la Loi du 31 juillet 2014, l'Économie sociale et solidaire (ESS) regroupe un ensemble de structures qui cherchent à concilier utilité sociale, solidarité, performance économique et gouvernance démocratique, avec pour ambition de créer des emplois et de développer une plus grande cohésion sociale.

Un Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) permet à une personne handicapée d'exercer une activité dans un milieu protégé si elle n'a pas acquis assez d'autonomie pour travailler en milieu ordinaire ou dans une entreprise adaptée.

Animation de la vie locale

Galimmo a pleinement conscience du rôle social de ses centres commerciaux, fortement ancrés sur leur territoire d'implantation, raison de son fort engagement auprès des acteurs locaux. Elle a la volonté de participer à l'animation de la vie locale en favorisant les rencontres et les échanges, facteurs essentiels du lien social.

Des engagements avec les instances locales

Galimmo, un acteur engagé de la société

Ancrage local

Activité artisanale locale

accueil d'associations sportives et culturelles

relai de manifestations incontournables locales

Actions citoyenne

Téléthon



Emploi

Contrats avec des acteurs de l'Économie Sociale Et Solidaire (ESS) sur les espaces verts

Aide économique job dating avec Pôle Emploi ou utilisation du compte Facebook pour relayer les offres d'emploi

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

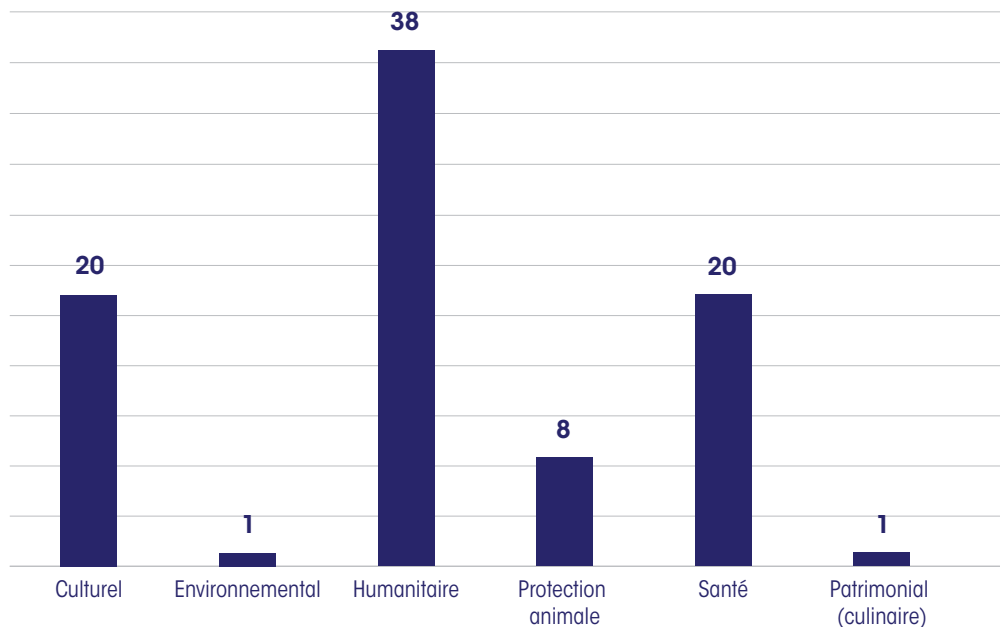
CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES DE L'ACTIVITÉ

Les résultats

Galimmo, via ses directeurs de centre, suit les événements associatifs qui ont lieu sur leur patrimoine.



Nombre d'événements associatifs accueillis sur les sites (par typologie)



Les indicateurs de performance

Galimmo souhaite continuer à favoriser les rencontres et les échanges sur ses sites et donc leur objectif est de progresser tous les ans en accueillant de plus en plus d'événements sur les sites.

■ Éthique et transparence

Le risque significatif identifié dans cette catégorie est relatif aux **pratiques non éthiques**.

Description du risque

Dans un contexte réglementaire en évolution constante, Galimmo démontre sa capacité à être une entreprise responsable. Elle est engagée continuellement à prévenir toutes déviances éthiques : corruption, évasion fiscale, non-conformité aux lois en vigueur. Galimmo ferait face à des conséquences très néfastes (tant au niveau financier que réputationnel) en ne se conformant pas aux réglementations en vigueur et n'anticipant pas les lois à venir.

Sa politique

Le Comité Exécutif de Galimmo a organisé les activités de la société de telle sorte que la conduite de ses activités par l'ensemble des collaborateurs soit réalisée en conformité avec toutes les lois en vigueur.

Cet engagement recouvre les domaines sociaux, fiscaux, commerciaux et environnementaux et est formalisé à travers de divers documents.

L'objectif de Galimmo est de n'avoir aucune amende significative à payer ni aucune sanction financière pour non-respect des lois et des réglementations.

Les diligences

Conformité avec la loi Sapin II

La loi sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique, dite « Sapin 2 », a pour ambition de porter la législation française aux meilleurs standards européens et internationaux en matière de lutte contre la corruption, et contribuer ainsi à une image positive de la France à l'international. Le projet

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES DE L'ACTIVITÉ

de loi a été adopté par le Parlement le 8 novembre 2016, puis validé définitivement par le Conseil constitutionnel le 8 décembre 2016.

Conformément à la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 (dite loi Sapin 2), ont été mis en place au sein de Galimmo :

- un code de conduite anti-corruption dont les principes sont contenus dans un Code d'éthique ; ce Code renvoie par ailleurs à la charte de déontologie boursière annexée au Règlement Intérieur du Conseil de surveillance de Galimmo. L'accent a été mis sur la responsabilisation des collaborateurs dans l'appréciation des comportements et événements présentant un risque ;
- un dispositif interne de recueil des signalements au Responsable de la Conformité, détaillant les délais et les modalités de traitement des signalements à l'attention des collaborateurs ;
- une charte de déontologie dans les relations d'affaires ;
- une cartographie des risques (voir Manuel de conformité).

Manuel de conformité

Le Manuel de conformité fournit à chacun des collaborateurs et dirigeants de Galimmo une présentation détaillée du cadre de la gouvernance du groupe, avec l'ensemble des procédures organisationnelles, opérationnelles et décisionnelles, ainsi que les normes de comportement à adopter.

Il est structuré en 4 parties :

1. cartographie des risques ;
2. contrôle interne ;
3. procédures internes ;
4. gouvernance.

Dispositif d'alerte interne

Galimmo a formalisé un dispositif interne de recueil des signalements au Responsable de la Conformité. Il permet de recueillir des signalements émanant d'employés et relatifs à l'existence de conduites ou de situations contraires au Code d'éthique ; ce Code est décrit dans le Manuel de conformité.

Prévention des conflits d'intérêts

Afin de prévenir la survenance de situations de conflit d'intérêts à l'occasion d'une réunion du Conseil de surveillance ou,

le cas échéant, d'un Comité d'investissement, il a été institué un processus de prévention des conflits d'intérêts dans le cadre de la présentation des projets d'investissement ou de désinvestissement soumis au Conseil et/ou à ses Comités.

Charte de déontologie boursière

Avant d'accepter ses fonctions, chaque membre du Conseil doit prendre connaissance des textes légaux ou réglementaires liés à ses fonctions, des Statuts de la Société ainsi que des règles de fonctionnement interne au Conseil. Cette charte est annexée au Règlement Intérieur du Conseil de surveillance.

Une gouvernance dédiée

Galimmo a une gouvernance dédiée au respect des pratiques éthiques, avec un Responsable de la Conformité nommé désigné.

Les résultats

Résultats 2018

Nombre total de sanctions
pour non-respect des lois et des
réglementations en 2018

0

Les indicateurs de performance

Indicateurs de performance

Nombre total de sanctions
pour non-respect des lois et des
réglementations depuis 2016

0



 : Objectif atteint

L'ensemble des dispositifs de prévention et de contrôle mis en place au sein de Galimmo permet de garantir le respect des bonnes pratiques éthiques. Galimmo n'a reçu en effet aucune sanction non financière pour non-respect des lois et des réglementations depuis 2016.



GESTION DES FOURNISSEURS ET DES PRESTATAIRES

Le risque significatif identifié dans cette catégorie est le **non-respect de politiques d'achats responsables et éthiques associées à l'activité des fournisseurs et sous-traitants.**

Description du risque

Galimmo souhaite améliorer ses impacts environnementaux et sociaux tout au long de sa chaîne de valeur et cela passe par l'adoption, avec ses fournisseurs et prestataires, d'un comportement responsable. Le non-respect des politiques d'achats responsables et éthiques associées

à l'activité des fournisseurs et sous-traitants entraîne une atteinte à l'image de la société, une discontinuité du service fourni, en lien avec une mauvaise performance sociale, environnementale et éthique liée à l'activité des fournisseurs et sous-traitants.

Sa politique

Galimmo s'engage à sélectionner des fournisseurs et des prestataires respectant les enjeux du développement durable liés à son activité.

Les diligences

Galimmo a entamé en 2017 l'élaboration de documents cadre visant à organiser les relations avec les sous-traitants et prestataires en phase chantier et en phase exploitation.

■ **Charte de Chantier Propre**

Une Charte de chantier propre définit les conditions d'exécution et des travaux, la description des prestations à fournir et les obligations des différentes entreprises intervenantes. Cette charte a été rédigée dans le but de valider les objectifs environnementaux d'un projet.

La Charte de chantier propre est un document contractuel, applicable à tous les lots. Les prescriptions qui y sont formulées sont donc imposées aux titulaires des marchés et à leurs cotraitants et sous-traitants. Son non-respect entraîne des pénalités selon les modalités décrites en fin de document.

L'engagement des signataires traduit leur volonté de réduire les nuisances par le respect des exigences concernant :

- l'information des riverains ;
- la formation et l'information du personnel de chantier ;
- la gestion des déchets et des produits dangereux ;
- la maîtrise des niveaux sonores ;
- la limitation des pollutions potentielles du sol, de l'eau et de l'air ;
- la limitation de la pollution visuelle ;
- les perturbations sur la vie de quartier.

■ Exploitation : contrats d'entretien de nettoyage et de propreté

Afin de traiter les problématiques environnementales liées au nettoyage et à la propreté, Galimmo a décidé d'inclure un avenant présentant les dispositions environnementales à appliquer par les prestataires de nettoyage et de propreté des sites. Cet avenant comprend les dispositions environnementales à suivre de 11 thématiques :



Les résultats

1 contrat d'exploitation

Le contrat de collecte, transport et valorisation des déchets d'activité a été négocié pour y inclure les engagements environnementaux de Galimmo

Les indicateurs de performance

25 %

% de contrats d'exploitation renégociés afin d'inclure les engagements environnementaux

En collaboration avec ses parties prenantes, Galimmo prévoit de renégocier 3 autres contrats pour y inclure ses engagements environnementaux :

- le contrat d'entretien des espaces verts ;
- le contrat de nettoyage et de propreté ;
- le contrat de maintenance multi-technique.





RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport de l'un des commissaires aux comptes sur la déclaration de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2018.

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Galimmo SCA (ci-après « l'entité »), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2018 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application volontaire des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

■ Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration d'établir de façon volontaire une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

■ Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

■ Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

■ Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'entité, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'entité, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;

nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes et dont la liste est donnée en annexe ;

nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'entité.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre mi-février 2019 et début mars 2019 sur une durée totale d'intervention de 2 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené plusieurs entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment la direction générale, le service juridique et la conformité.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 15 mars 2019
L'un des Commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Lionel Lepetit
Associé

Pascal Baranger
Directeur au sein du Département Développement
Durable